

réduction & l'autre pour la défense de la Corse. Quoiqu'il en soit cette Isle a subi la loi du vainqueur, & elle lui est entièrement soumise. Ce qui afflige cependant, c'est d'en recevoir la nouvelle qu'un tems affreux y cause beaucoup de maladies mortelles, & que des habitans isolés dans quelques parties poignent misérablement les François qui tombent entre leurs mains ; mais on compte que Mr. le Comte de Vaux, par les sages précautions qu'il prend, arrêtera bientôt ce carnage perfide.

Il paroît beaucoup d'Edits qui assujettissent aux Loix du Royaume l'Etat d'Avignon & le Comtat Venaissin ; ce qui ne laisse plus douter que le Gouvernement ne soit en toute résolution de réunir ces Domaines à la Couronne ; & il passe pour constant qu'on donnera six millions de livres au Saint Siège pour le dédommager de cette perte. Par-là on gagneroit, dit-on, 240000 livres qu'on donnoit au Pape pour l'indemniser des plantations de tabac qu'on y avoit fait arracher afin de prévenir la contrebande.

Il paroît aussi un Edit du 11 Avril dernier, qui enjoint aux Syndics de la Communauté des Juifs de Metz, de remettre au Bureau de la Ferme du Contrôle de la marque d'or & d'argent, établi en cette Ville, un état des Juifs qui voudront faire commerce d'ouvrages d'or & d'argent ; & ordonne que ceux qui seront inscrits sur ledit état, tiendront des Régistrés sur lesquels ils transcriront jour par jour, les pièces de vaisselles & autres ouvrages d'or & d'argent qui leur seront apportés : fait défenses à tous les Juifs qui ne seront point inscrits de vendre aucunes vaisselles ni aucuns ouvrages d'or & d'argent, ailleurs qu'au Change de la Monnoye ou aux Orfèvres jurés